Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes



CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le lundi le 21 janvier 2013 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents:

Monsieur	André Lepage,	maire
Monsieur	Patric Frigon,	conseiller
Madame	Isabelle Imbeault,	conseillère
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raymond Lavoie,	conseiller
Madame	Chantal de Verteuil,	conseillère
Monsieur	François Girard,	conseiller

Εt

Madame

Dania Hovington,

dir.gén./sec.-trés.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 32 et vérifie le quorum.

2013-01-001 5825

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que le point "Affaires nouvelles" demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2013-01-002 5825

ADOPTION DES DERNIERS PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter tels quels les procès-verbaux de la session ordinaire tenue le 10 décembre 2012 et les sessions spéciales tenues le 17 décembre 2012.

QUESTIONS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2013-01-003 5825

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapport financier

Dépôt du rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 décembre 2012.

- Aqueduc

Pointe-aux-Outardes: 5 847 m³, moyenne: 189 m³/jr Les Buissons: 10 656 m³, moyenne: 344 m³/jr Station de recherche: 04-12-2012 au 09-01-2013 2,6 m³

Camping de la Rive : non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport sur les pratiques tenues : 5 & 19 décembre 2012

Incendie: 16 & 29 décembre 2012

Premiers répondants : 2, 5, 22 & 28 décembre 2012



Formation: aucune

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbaux du 28 novembre et 19 décembre 2012.

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de ces rapports.

2013-01-004 5826

CORRESPONDANCE:

Reçue:

- * M. Pierre Dassylva, directeur régional, ministère de la Sécurité publique -12-12-12- Information que le gouvernement du Québec a pris la décision de reporter au 30 décembre 2013, la date limite pour l'obtention d'un certificat de conformité par les centres d'appels d'urgence.
- * M. Réjean Hébert, ministre responsable des Aînés -12-12-14-Information que l'appel de projets pour l'édition 2012-2013 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalité Municipalité amie des aînés est en cours et se poursuivra jusqu'au 15 février 2013.
- * Mme Marie-Claude Samuel, directrice générale des Affaires territoriales, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -12-12-17- Invitation à un colloque d'une journée avec des représentants du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines qui s'intitulera « Vers des solutions durables pour nos infrastructures municipales : Les besoins et les défis d'avenir » qui aura lieu à Baie-Comeau, le 19 mars prochain.
- * M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -13-01-08- Information qu'ils ont établi à 73 584 \$, la compensation attribuée à la municipalité de Pointe-aux-Outardes à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2012.
- * M. Jacques Tremblay, directeur régional, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire -13-01-15- Envoi du dernier versement au montant de 10 000 \$ concernant l'aide financière pour la réalisation d'une première phase de réaménagement du Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

Expédiée:

- * M. Roger Soucy, Location Roger Soucy 12-12-05- Envoi de la résolution numéro 2012-12-317 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Location Roger Soucy concernant la construction de quatre (4) allées d'accès (319, 325, 328 et 332, rue Labrie) et de deux (2) entrées de service pour l'aqueduc des propriétés (319 et 325, rue Labrie), au coût de 18 401,75 \$, taxes incluses.
- * M. Denis Samson, Samson & Frères inc.12-12-05- Envoi de la résolution numéro 2012-12-318 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Samson & Frères inc. pour la fourniture d'une pompe submersible Grundfos 40S30-9 de 40 G.U.S.P.M., avec moteur Franklin 3HP de 575 volts, au coût de 1 930,30 \$, plus taxes.
- * Mme Lucie Cormier et M. Jeannot Deschênes, 216, chemin Principal 11-12-13- Envoi de la résolution numéro 2011-12-291 selon laquelle le conseil accepte la demande de dérogation mineure DM-2011-08 afin de régulariser l'implantation du garage isolé privé.
- * M. Claude Bérubé, Plomberie Chauffage O'Max inc. -12-12-05- Envoi de la résolution numéro 2012-12-319 selon laquelle le conseil accepte la soumission de Plomberie Chauffage O'Max inc. pour le remplacement d'une

pompe (surpresseur) à la station de pompage Les Buissons, au coût 32 193 \$, taxes incluses.

- * Mme Patricia Huet, directrice générale et secrétaire-trésorière, M.R.C. de Manicouagan -12-12-12- Envoi de la résolution numéro 2012-12-326 selon laquelle le conseil accepte de procéder à l'acquisition du lot # 4 979 348, du cadastre du Québec, auprès de la M.R.C. de Manicouagan.
- * Me Hugo Bussières, notaire, PME Inter notaires Baie-Comeau inc. -12-12-12- Envoi de la résolution numéro 2012-12-326 selon laquelle le conseil mandate Me Hugo Bussières afin de préparer l'acte notarié pour l'acquisition du lot # 4 979 348, du cadastre du Québec, auprès de la M.R.C. de Manicouagan.
- * Mme Fernande Tardif et M. Roger Lebreux, 324, rue Labrie -12-12-12-Envoi de la résolution numéro 2012-12-327 selon laquelle la municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'acquisition du terrain de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif, situé au 324, rue Labrie, sans bâtiment dessus construit, au coût nominal de 1,00 \$.
- * Me Hugo Bussières, notaire, PME Inter notaires Baie-Comeau inc. -12-12-12- Envoi de la résolution numéro 2012-12-327 selon laquelle le conseil mandate Me Hugo Bussières afin de préparer l'acte notarié pour l'acquisition du terrain de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif, situé au 324, rue Labrie, sans bâtiment dessus construit, par la municipalité de Pointe-aux-Outardes, au coût nominal de 1,00 \$.
- * Mme Nancy Guimont, Association des propriétaires de la rue Gagné 12-12-12- Envoi de la résolution numéro 2012-12-329 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remettra un montant de 1 750 \$ à l'Association des propriétaires de la rue Gagné pour les aider à payer les frais de déneigement de la rue Gagné qui est un chemin de tolérance.
- * Mme Patricia Huet, directrice générale et secrétaire-trésorière -12-12-12- Envoi de la résolution numéro 2012-12-330 selon laquelle le conseil autorise le coordonnateur régional-préventionniste en sécurité incendie de la M.R.C. de Manicouagan à avoir accès aux rapports (DSI-2003) produits au ministère de la Sécurité publique.
- * M. Serge Paré, président, Parc Nature de Pointe-aux-Outardes -12-12-12-Envoi de la résolution numéro 2012-12-331 selon laquelle la Municipalité s'engage à verser au Parc Nature de Pointe-aux-Outardes une somme de 10 000 \$ par année, pour 2013-2014 et 2014-2015, et ce, afin de contribuer aux efforts pour la mise en œuvre du plan de développement et pour réaliser des aménagements et implanter de nouveaux services qui permettront d'améliorer sa performance financière.
- * Mme Diane David, coordonnatrice, Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. 12-12-12- Envoi de la résolution numéro 2012-12-333 selon laquelle la Municipalité autorise la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. à installer des boîtes afin d'amasser les cannettes au centre des loisirs, au bureau municipal et à la salle communautaire dans le but d'aider à son autofinancement.
- * Mme Audrey Morin, directrice générale, municipalité de Ragueneau 12-12-13- Envoi de la résolution numéro 2012-12-334 selon laquelle le conseil autorise M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer l'entente relative à l'embauche d'un directeur-préventionniste pour la péninsule Manicouagan avec les municipalités de Pointe-Lebel, Chute-aux-Outardes et Ragueneau.
- * M. Rick Tanguay, directeur général, municipalité de Chute-aux-Outardes -12-12-13- Envoi de la résolution numéro 2012-12-335 selon laquelle le conseil accepte le règlement de deux (2) factures pour les appels incendies du 29 décembre 2009 et du 12 novembre 2012, mais pas pour l'appel placé le 28 avril 2010.

Mme Jocelyne Bouchard, présidente, Club « Les Skieurs de la Savane » -12-12-13- Envoi de la résolution numéro 2012-12-336 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes remboursera l'essence de la motoneige qui fera l'entretien hivernal de la piste de ski de fond pour le club Les Skieurs



de la Savane.

M. Marco Couture, lot 6-P, rang de la Rivière-aux-Outardes -12-13-Envoi de la résolution numéro 2012-12-340 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise le propriétaire à lotir le lot 6-P, rang de la Rivièreaux-Outardes pour construire une résidence unifamiliale avec salon de toilettage pour animaux en conformité réglementaire.

M. René Lamontagne, Mission HGE -12-13- Envoi de la résolution numéro 2012-12-343 selon laquelle le conseil accepte les frais supplémentaires pour la mobilisation du technicien concernant la supervision des travaux de réhabilitation à l'acide des puits P-1A, du secteur Les Buissons, sur une période un peu plus longue que celle prévue, au coût de 2 000 \$, plus taxes.

M. Georges Lepage, Entreprise Georges Lepage Inc. -2012-12-13-Envoi de la résolution numéro 2012-12-341 selon laquelle le conseil accepte la soumission de l'Entreprise Georges Lepage inc. pour le déneigement d'une portion de l'ancien tronçon de la rue Labrie qui donne accès aux résidences du secteur, pour un montant de 2 500 \$, plus taxes pour la saison 2012-2013.

Mme Diane David, coordonnatrice, Maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. - 12-12-17- Envoi de la résolution numéro 2012-12-328 selon laquelle la Municipalité remet un montant de 3 923,23 \$ selon les factures déposées par la maison des jeunes Le S.Q.U.A.T. pour l'entretien de la maison.

Mme Marielle Dionne, directrice, Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes -12-12-18- Envoi de la résolution numéro 2012-12-349 selon laquelle le conseil accepte le dépôt des prévisions budgétaires 2013 de l'Office municipal d'habitation de Pointe-aux-Outardes.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2013-01-005 5828

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2013-01-21.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun engagement de crédit.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2013-01-006 5828

<u>APPUI – PROJET DE DESSERTE EN GAZ NATUREL DE LA CÔTE-NORD</u>

CONSIDÉRANT

le projet d'étendre le réseau de distribution de

gaz naturel jusqu'à Sept-Îles;

CONSIDÉRANT QUE

la possibilité d'alimenter les entreprises et les institutions en gaz naturel ouvrirait de nouvelles avenues de développement et de diversification

économique;

CONSIDÉRANT QUE

le gouvernement tient un discours en faveur de la transformation des ressources naturelles et de la maximisation des retombées économiques pour les communautés, la desserte en gaz naturel apparaît clairement comme un premier pas logique vers davantage de projets à valeur ajoutée;

LES DU MA

CONSIDÉRANT QUE

la desserte en gaz naturel représente un levier majeur pour améliorer les performances environnementales et la compétitivité des entreprises en activité, pour en attirer de nouvelles, en plus d'offrir aux institutions la possibilité d'améliorer leur efficacité énergétique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes appuie le projet de desserte en gaz naturel de la Côte-Nord, ce qui permettra enfin à celle-ci d'entrer dans l'ère de la transformation de ses ressources.

2013-01-007 5829

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION - CONSEIL RÉGIONAL DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DE LA CÔTE-NORD

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2013 auprès du Conseil régional de la culture et des communications de la Côte-Nord au coût de 50 \$.

2013-01-008 5829

GESTION D'AQUIFÈRE - MISSION HGE

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire continuer les travaux de gestion d'aquifère afin d'évaluer la variation de la capacité des ouvrages de captage;

CONSIDÉRANT

l'estimation reçue de la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de mandater la compagnie Mission HGE pour réaliser les travaux de gestion d'aquifère sur les puits des Buissons et de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2013, au coût de 6 106 \$, plus taxes.

2013-01-009 5829

RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2013 -ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2013, de Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, auprès de l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 611 \$, plus taxes.

2013-01-010 5829

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 – RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES MANICOUAGAN

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter les prévisions budgétaires 2013 de la Régie de gestion des matières résiduelles Manicouagan. La contribution de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour l'année 2013 est de 143 574,94 \$.



ACQUISITION DU LOT 4 979 348 CADASTRE DU QUÉBEC -- MRC DE MANICOUAGAN

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité a fait une demande auprès de la MRC de Manicouagan pour acquérir, à titre gratuit, le terrain situé à proximité de l'intersection du chemin Principal et de la route

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité a loué le terrain pour un an;

CONSIDÉRANT QUE

les démarches d'acquisition peuvent être finalisées suite au dépôt du plan de cadastre.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, de faire un paiement de 29,89 \$ et d'envoyer le formulaire d'utilisation du territoire public du lot 4 979 348, cadastre du Québec, auprès de la MRC de Manicouagan.

2013-01-012 5830

ÉROSION DES BERGES - 324, RUE LABRIE

CONSIDÉRANT

la lettre reçue de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif, datée du 4 octobre 2012, confirmant leur décision de démolir leur résidence située au 324, rue Labrie;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes s'engage à acquérir le terrain de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif pour la somme nominale de 1,00 \$, afin qu'il n'y ait plus de construction sur ce terrain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à l'acquisition du terrain de M. Roger Lebreux et Mme Fernande Tardif, situé au 324, rue Labrie, sans bâtiment dessus construit, au coût nominal de 1,00 \$.

Il est également résolu de mandater M^e Hugo Bussières, notaire, pour préparer les actes notariés et d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant cette transaction.

2013-01-013 5830

ÉROSION DES BERGES - 328, RUE LABRIE

CONSIDÉRANT

la lettre reçue de Mme Marcelle Tremblay, datée du 20 septembre 2012, confirmant sa décision d'accepter l'aide financière pour le déménagement de sa résidence située au 328, rue Labrie:

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes doit acquérir le lot 21-8 du rang de la Pointe-aux-Outardes de Mme Marcelle Tremblay pour la somme nominale de 1,00 \$, afin qu'il n'y ait plus de construction sur ce terrain:

CONSIDÉRANT QUE

Mme Marcelle Tremblay doit acquérir le lot 21-1-2 du rang de la Pointe-aux-Outardes de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour la somme nominale de 1,00 \$, pour y avoir déménagé sa résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes et Mme Marcelle Tremblay procèdent à un échange de terrains afin de régulariser le

déménagement de sa résidence.

Il est également résolu de mandater Me Hugo Bussières, notaire, pour préparer l'acte notarié et d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant cette transaction.

2013-01-014 5831

<u>ÉROSION DES BERGES – 332, RUE LABRIE</u>

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Mme Danielle Fortin et M.

Jean-Yves Lebel, datée du 20 septembre 2012, confirmant leur décision d'accepter l'aide financière pour le déménagement de leur

résidence située au 332, rue Labrie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes doit

acquérir le lot 21-6 du rang de la Pointe-aux-Outardes de Mme Danielle Fortin et M. Jean-Yves Lebel pour la somme nominale de 1,00 \$, afin qu'il n'y ait plus de construction sur ce

terrain;

CONSIDÉRANT QUE Mme Danielle Fortin et M. Jean-Yves Lebel

doivent acquérir le lot 21-1-4 du rang de la Pointe-aux-Outardes de la municipalité de Pointe-aux-Outardes pour la somme nominale de 1,00 \$, pour y avoir déménagé leur

résidence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes procède à un échange de terrains avec Mme Danielle Fortin et M. Jean-Yves Lebel, afin de régulariser le déménagement de leur résidence.

Il est également résolu de mandater Me Hugo Bussières, notaire, pour préparer l'acte notarié et d'autoriser M. André Lepage, maire, et Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer les documents concernant cette transaction.

2013-01-015 5831

DEMANDE DE PAIEMENT # 2 ET RÉCEPTION PROVISOIRE ET FINALE – PAVAGE DU NOUVEAU TRONÇON DE LA RUE LABRIE

CONSIDÉRANT la demande de paiement # 2 des Entreprises

Jacques Dufour et fils inc. pour les travaux terminés en 2011 concernant les travaux de pavage réalisés sur le nouveau tronçon de la

rue Labrie;

CONSIDÉRANT QUE lors de la visite de réception définitive qui a été

réalisée le 19 septembre 2012, il a été constaté que le pavage est en très bon état;

CONSIDÉRANT QUE la surface pavée est demeurée belle malgré un

premier hiver;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur contestait la pénalité imposée

pour la compaction;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a fait réaliser six (6) nouveaux

carottages par un laboratoire indépendant;

CONSIDÉRANT QUE la pénalité a été réduite quelque peu en faisant

un nouveau calcul incluant les derniers résultats cumulés avec ceux obtenus par Qualitas à l'automne 2011, le tout tel que prévu

au devis;



CONSIDÉRANT QUE

la retenue de 10 % du coût des travaux et la réception définitive des travaux sont de

21 768,42 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE

M. Yvan Lévesque, ingénieur, du Groupe-

conseil TDA, recommande le paiement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Girard, et résolu à l'unanimité, de procéder au paiement de la demande de paiement # 2 et de la demande de réception définitive, des Entreprises Jacques Dufour & fils inc., pour les travaux terminés en 2011 concernant les travaux de pavage réalisés sur le nouveau tronçon de la rue Labrie. Le montant de remboursement de la retenue de garantie de 10 % du coût des travaux et la réception définitive des travaux sont de 21 768,42 \$, taxes incluses.

2013-01-016 5832

RÉPARATION DU RÉFRIGÉRATEUR – CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE

le compresseur du petit réfrigérateur au Centre

des loisirs est défectueux;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue de Réfrigération Gagnon inc. pour changer le compresseur du

réfrigérateur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter la soumission de Réfrigération Gagnon inc. pour changer le compresseur défectueux du réfrigérateur au Centre des loisirs, au coût de 760 \$, plus taxes.

2013-01-017 5832

PROJET DU CENTRE INTERGÉNÉRATIONNEL – PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS - MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité désire effectuer la deuxième phase de la rénovation aux infrastructures actuelles du Centre des loisirs pour l'adapter aux nouveaux besoins multidisciplinaires et intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire présenter une demande d'aide financière auprès Programme du d'infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre de « Municipalité amie des aînés ».

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, dir. gén./sec.-trés., à présenter pour la municipalité de Pointe-aux-Outardes une demande d'aide auprès du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités dans le cadre de « Municipalité amie des aînés » pour la deuxième phase du projet d'un Centre intergénérationnel.

De plus, la Municipalité confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

2013-01-018 5832

AVIS DE RÉCLAMATION – LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE

suite à la vérification des dossiers fait le 17 février 2011, la SCHL à noter des irrégularités dans la déclaration des revenus des occupants

résidants du dossier numéro 11:

CONSIDÉRANT QU'

une somme de 1 182,86 \$ a été versée en trop;

CONSIDÉRANT QU'

un montant de 500 \$ a été reçu le 30 septembre 2012 par le propriétaire de la

résidence:

CONSIDÉRANT QUE

le montant à rembourser en date du 15

décembre 2012 incluant les intérêts est de

894,49 \$;

CONSIDÉRANT QUE

le 3 janvier 2013, la SCHL envoie une

correspondance demandant à la municipalité

de rembourser un montant dû de 850,16 \$;

CONSIDÉRANT QUE

le contrat d'engagement du propriétaire prévoit

que le propriétaire doit rembourser à la SCHL et à la municipalité toute somme versée en

trop.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, d'autoriser Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire- trésorière, à faire le paiement dû à la SCHL de 850,16 \$, plus les intérêts.

Il est également résolu de réclamer au propriétaire de la résidence du dossier numéro 11, le montant dû de 894,49 \$ en date du 15 décembre 2012, montant incluant la part de la SCHL (95 %) et de la municipalité (5 %) plus les intérêts, pour les jours suivants le 15 décembre 2012.

2013-01-019 5833

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2013 - COMBEQ

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de renouveler l'adhésion 2013, de M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, auprès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec au coût de 285 \$, plus taxes.

2013-01-020 5833

ASSURANCES URBANISME AMÉNAGEMENT 2013 – DANIEL ARBOUR & ASSOCIÉS (DAA) INC.

CONSIDÉRANT

l'offre reçue, en date du 27 novembre 2012, de la firme Daniel Arbour & Associés concernant des services d'assurances urbanisme-

aménagement;

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes pourra obtenir de l'information verbale en matière

d'aménagement et d'urbanisme.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter pour l'année 2013, l'offre de services d'assurances urbanisme-aménagement de la firme Daniel Arbour & Associés au coût de 4 900 \$, plus taxes.

2013-01-021 5833

OFFRE DE SERVICE – CERTIFICATION APPRENTIS OPÉRATEURS EN EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE

le programme de formation des opérateurs de système de traitement d'eau souterraine avec filtration et de réseaux de distribution, prévoit une formation théorique et une formation en milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE

la formation en milieu de travail doit être

exécutée par un compagnon accrédité;

CONSIDÉRANT

l'offre de service reçue de M. Mario Voyer, de la compagnie Éco.leau, au coût de 3 875 \$, plus taxes, pour cinq (5) jours de formation.



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal de Verteuil, et résolu à l'unanimité, de mandater M. Mario Voyer, de la compagnie Éco.leau, afin de compléter la formation en milieu de travail pour le programme de formation des opérateurs en traitement d'eau souterraine avec filtration et réseau de distribution (OTUFD) au coût de 3 875 \$, plus taxes, pour cinq (5) jours de formation.

2013-01-022 5834

NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, de nommer Mme Isabelle Imbeault au titre de maire suppléant pour la période du 22 janvier au 11 mars 2013.

AFFAIRES NOUVELLES

2013-01-023 5834

DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT, FAUNE ET PARCS POUR LE **RACCORDEMENT DU PUITS P-2A**

CONSIDÉRANT QUE

la municipalité de Pointe-aux-Outardes, dans le secteur Les Buissons, s'approvisionne en eau potable par l'entremise de trois (3) puits

tubulaires;

CONSIDÉRANT QU'

un nouveau puits nommé P-2A a été construit afin de remplacer le puits P-2 qui est rendu à

terme de sa durée de vie;

CONSIDÉRANT QUE

le raccordement et la mise en marche du nouveau puits P-2A nécessite l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement,

de la Faune et des Parcs:

CONSIDÉRANT QUE

les frais exigibles pour un projet de captage souterrain d'une capacité de plus de 300 m³

par jour est de 4 298 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser le paiement de 4 298 \$ qui accompagnera la demande d'autorisation de raccordement du nouveau puits P-2A.

Il est également résolu d'autoriser M. Maxime Whissell à adresser la demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, pour le raccordement et la mise en service du nouveau puits P-2A.

2013-01-024 5834

<u>APPUI – CORPORATION DE LA VÉLOROUTE DES BALEINES</u>

CONSIDÉRANT

l'étude réalisée pour le développement du réseau cyclable de la Véloroute des Baleines;

CONSIDÉRANT QUE

le réseau cyclable de la Véloroute des Baleines sécurisera la pratique cycliste de nos concitoyens entre Tadoussac / Sacré-Cœur et Baie-Trinité;

CONSIDÉRANT QUE

ce nouveau produit touristique a un potentiel immense compte tenu des attraits et paysages de notre région et des boucles possibles avec

la Rive-Sud.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, de mandater la Corporation de la Véloroute des Baleines

pour lancer la recherche des argents requis et s'assurer que les traval décrits soient réalisés en 2013 et 2014.

2013-01-025 5835

COLLOQUE – CENTRE D'EXPERTISE ET DE RECHERCHE EN INFRASTRUCTURES URBAINES

CONSIDÉRANT QU'

une journée de colloque préparée par le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines et Ouranos, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire sur les besoins et les enjeux en matières d'infrastructures municipales aura lieu à Baie-Comeau, le 19 mars prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, et M. Maxime Whissell, inspecteur en bâtiment et superviseur des travaux publics, à assister à la journée de colloque du Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines sur les besoins et les enjeux en matières d'infrastructures municipales qui aura lieu le 19 mars 2013, à Baie-Comeau, au coût de 120 \$, taxes incluses.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à cette journée de colloque.

2013-01-026 5835

ADHÉSION 2013 - PORTAIL QUÉBEC MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE

Québec municipal est une source d'information municipale sur le Web pour les élus et les employés municipaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'adhésion annuelle 2013 au portail Québec Municipal, au coût de 206,25 \$, plus taxes.

2013-01-027 5835

SOUPER-CONFÉRENCE - MAIRESSE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU

Il est proposé par le conseiller Patric Frigon, et résolu à l'unanimité, d'autoriser M. André Lepage, maire, à assister au souper-conférence de la mairesse de la ville de Baie-Comeau qui aura lieu à l'Hôtel Motel Hauterive, le 29 janvier prochain, au coût de 65 \$, plus taxes.

2013-01-028 5835

<u>PARTAGE DES COÛTS – OFFRE DE SERVICE DE LA VILLE DE BAIE-COMEAU</u>

CONSIDÉRANT QUE la ville de Baie-Comeau entend imposer une

nouvelle tarification en 2013 pour les activités de sports et de loisirs aux non-résidents de la

ville;

CONSIDÉRANT QUE près d'une centaine de résidents de la

municipalité de Pointe-aux-Outardes sont

inscrits à ces activités;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a choisi

de payer les hausses de ses résidents lors de

leurs inscriptions de 2013;

CONSIDÉRANT QU' afin de convenir d'un nouveau partage, un

comité de travail sera formé en 2013.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de payer à la ville de Baie-Comeau un montant de 5 320,79 \$ pour 2013 afin



que ses résidents continuent de payer le même tarif que les résidents de Baie-Comeau pour des activités de sports et de loisirs.

Il est proposé par la conseillère Isabelle Imbeault, et résolu à l'unanimité, de fermer Les Affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite la population à poser des questions.

2013-01-029 5836

FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Raymond Lavoie, et résolu à l'unanimité, que la présente session soit et est levée; il est 20 h 35.

DIREC

DIRECTRICE GENERALE /

Je, André Lepage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

MAIRE